



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

www.ville-claix.fr

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

DECISION DU MAIRE

URB16 DM02/2024

ABROGE la précédente décision URB16 DM01/2024

Nomenclature: 9.1

OBJET : Désignation d'une agence immobilière pour vente d'un bien immobilier.

Le Maire de la Commune de Claix,

VU l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L. 2111-1, L.2211-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la délibération du Conseil Municipal du 17 juin 2020 (DEL 26/2020), portant délégation de signature permanente au Maire pour notamment fixer et régler au nom de la Commune les frais et honoraires d'experts,

CONSIDERANT la démarche de mise en vente de la parcelle bâtie K 30, située à Savoyères,

CONSIDERANT la nécessité pour la commune de Claix, de se faire accompagner par un agent immobilier,

DECIDE :

Article 1 : L'agence Lucas Tartary Immobilier, 9 chemin de la Plaine – à CLAIX est désignée comme mandataire pour nous accompagner dans la vente de la parcelle bâtie K 30, située à Savoyères.

Article 2 : Les honoraires d'agence et les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,

Article 3 : La présente décision sera affichée en mairie et publiée au recueil des actes du Maire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois à compter de son affichage, et d'un recours contentieux en annulation dans le même délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Grenoble, à compter du dit affichage.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Isère.

A Claix, le 11 avril 2024

Le Maire,

Christophe REVIL



Date d'affichage: 15/04/24

Date de retrait: 15/06/24